

OFFRE D'EMPLOI

Nous recherchons

Chargé.e de mission pour le département de la Loire, référent régional sur le thème foncier

Le poste comporte deux axes :

Pour les Communes forestières de la Loire :

Notamment :

Développer les actions permettant le bon déroulement du programme d'**actions génériques** des Communes forestières, faisant l'objet d'un fonctionnement en réseau :

- 1) En lien direct avec les élus administrateurs de l'association, et en cohérence avec l'ensemble du réseau des Communes forestières, représenter l'association et défendre ses orientations politiques ;
- 2) Apporter un appui aux élus des communes et de leurs groupements, plus particulièrement les adhérents, pour leurs projets incluant la forêt ou le bois, et répondre aux questions des élus ;
- 3) Organiser des sessions de formation ou d'information des élus et personnels des collectivités, et animer des rencontres thématiques ;
- 4) Conforter le fonctionnement et assurer le développement de l'association, y compris par la mise en place et le suivi de partenariats financiers et techniques :

- **Communiquer** régulièrement avec ses adhérents via les réseaux sociaux et la rédaction de la *Lettre Info* départementale ;

- **Concevoir et développer des projets départementaux** afin de faciliter la mise en œuvre de la politique forestière et de la filière bois et répondre aux besoins des élus locaux : chaque année, courant Janvier le.a Chargé.e de mission proposera le programme de l'année, en cohérence avec le projet politique construit par le Conseil d'administration de l'association ;

- **Vie associative** : Organiser les Assemblées Générales et les Conseils d'Administration, effectuer la gestion comptable, le suivi budgétaire, et le suivi des dossiers de subvention (Conseil départemental, Région, etc).

- Gérer les **adhésions** : effectuer le suivi des cotisations, et œuvrer pour le développement des adhésions.

- Suivi **budgétaire** des associations

- 5) Mener des actions sur des thématiques spécifiques pour accompagner les élus des communes et intercommunalités (La mise en place de ces missions suppose au préalable l'appropriation des spécificités des 2 départements sur les plans politique et technique en relation avec les enjeux de la forêt et du bois) ;
- Valoriser et faciliter la mobilisation de la ressource bois, accompagner les territoires dans la recherche du foncier et l'étude des contraintes d'urbanisme, sensibiliser les élus à la commercialisation par contrat d'approvisionnement ;
 - Participer à la gestion des conflits d'usage en forêt ; mettre en œuvre des outils de médiation (modes opératoires, communications, rencontres/échanges, etc.) ;
 - Développer l'intégration du bois local certifié dans la construction ; Accompagner les communes dans la conception de projets et la rédaction des marchés publics, communiquer sur les aides publiques auprès des collectivités ;
 - Favoriser l'utilisation de la ressource locale en bois énergie ; étude des gisements potentiels en bois énergie et

mise en place de contrats d'approvisionnement ;

- Intégrer les enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme ; étudier les documents d'urbanisme présentés en CDPENAF, et accompagner les collectivités dans la révision de leurs documents d'urbanisme ;
- Soutenir les territoires dans la définition de leurs stratégies forestières (PCAET, Chartes forestières, etc.) ; Accompagner les EPCI dans la création ou le renouvellement de CFT (diagnostic forestier et évaluation des actions menées), participer aux comités de pilotage et au suivi des CFT/SLDF et organiser leur mise en réseau ;
- Déployer le réseau de forêts pédagogiques ; accompagner les communes dans la mise en place et l'animation du projet *Dans 1000 communes la forêt fait école* destiné aux scolaires.
- Information et formation aux élus sur le risque incendie.

Sur la thématique du foncier :

- Pilotage technique et financier des programmes régionaux dédiés au foncier forestier et conventionnés avec les financeurs de l'Union régionale ;
- Accompagnement et conseil des salariés en charge des associations départementales situées en Région Auvergne -Rhône-Alpes pour faciliter le déploiement des orientations politiques et des actions en local ;
- Veille à la cohérence des messages et des actions déployées, et appui à la montée en compétence générale de l'association ;
- Réalisation de « prestations de services » auprès des adhérents volontaires pour réaliser des actions d'accompagnement non financées par ailleurs ;
- Développement des relations et partenariats nécessaires pour assurer toutes les missions et positionner les Communes forestières comme actrices dans le domaine ;
- Assurer une veille active (technique, politique et financière) régionale sur le foncier ;
- Participer aux réunions organisées avec les référents sur d'autres thématiques et articuler les missions en conséquence.



Profil recherché

- Bac+ 2 minimum, de formation forestière et/ou développement local ;
- Connaissance de l'organisation du fonctionnement des collectivités locales, ce qui lui permettra d'être l'interlocuteur des élus des communes, et des acteurs du département considéré ;
- Avoir de bonnes bases de connaissances du secteur forêt-bois dans les domaines thématiques cités ;
- Grande autonomie, capacité à entreprendre et être force de proposition ;
- Aptitude au travail à distance avec l'équipe ;
- Qualités en matière de communication et d'animation ;
- Ordre et rigueur dans la gestion des actes administratifs et techniques.

Conditions

- Contrat à durée déterminée de 12 mois (prolongeable et évolutif vers un CDI) ;
- Poste à temps plein, 35H hebdomadaires ;
- Localisation du lieu de travail : Lempdes (63). Des déplacements dans le département sont à prévoir et ponctuellement en région, et au niveau national ;
- Rémunération : Entre 2 300€ et 2500€ brut à discuter selon expérience ;
- Permis B exigé et voiture .



Pour postuler :

Envoyer votre CV avec une lettre de motivation, par mail à :

Madame la Directrice

rh.aura@communesforestieres.org

Date limite de dépôt des candidatures : 04/12/2024

Entretiens prévus le 17/12/24

Prise de poste prévue à partir du 6 janvier 2025

